

Actualités nationales

Unicef - Célébration du 20e anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant dans le monde

Amélioration mais beaucoup reste à faire

• *La Tunisie a été l'un des premiers pays à ratifier, le 11 janvier 1991, la convention relative aux droits de l'enfant ainsi que les deux protocoles facultatifs, a observé la représentante de l'Unicef. «Elle a réalisé, ces vingt dernières années, des avancées significatives dans la mise en œuvre des droits de l'enfant, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection, et avec l'adoption d'un code de protection de l'enfant», a souligné Mme Fornara*

La communauté internationale a célébré, hier, le 20e anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant. L'Unicef a tenu, à cette occasion, une conférence dont les principaux thèmes se sont articulés autour de «La situation des enfants dans le monde, 20 ans après la convention relative aux droits de l'enfant» et «Des droits de l'enfant en Tunisie et dans la région: acquis et défis à relever». Dans son intervention, Mme Maria Luisa Fornara, représentante de l'Unicef, a souligné que la convention, adoptée le 20 novembre 1989 et «qui reste le traité sur les droits de l'Homme le plus largement ratifié dans l'histoire» repose sur quatre principes fondamentaux, à savoir la non-discrimination, le droit à la survie et au développement de l'enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de l'opinion de l'enfant et sa participation.

«L'adoption de la convention relative aux droits de l'enfant a apporté un changement radical de perspective, l'enfant n'est plus objet d'assistance, mais sujet de droit, a affirmé Mme Fornara. Cette évolution représente un changement de paradigme obligatoire pour les Etats, mais aussi les acteurs qui agissent pour l'enfance. L'enfant en tant que personne à part entière s'inscrit désormais pleinement dans le dispositif des droits de l'Homme avec toutes les conséquences que cela implique».

Certes, depuis l'entrée en vigueur de la convention, des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'enfance se traduisant notamment par la diminution du nombre de décès des enfants de moins de cinq ans qui est passé de 12,5 millions en 1990 à près de 8,8 millions en 2008, ce qui représente une diminution de 28% du taux de mortalité chez les moins de cinq ans. De même, 84% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire sont aujourd'hui scolarisés. En outre, les efforts entrepris par l'Unicef ont permis d'élargir l'accès des femmes enceintes au dépistage et aux thérapies antirétrovirales pour prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant et d'améliorer la couverture des enfants de moins de 15 ans en Afrique subsaharienne.

Poursuivant ses propos, la représentante de l'Unicef a, cependant, relevé que malgré ce constat positif, beaucoup d'efforts restent encore à faire dans certaines régions où un immense écart existe entre les normes juridiques existantes et la réalité vécue par des millions d'enfants. En effet, chaque jour, en moyenne, 24.000 enfants de moins de cinq ans meurent de maladies comme la rougeole, le paludisme ou la pneumonie. Presque 9 millions d'enfants de moins de cinq ans sont morts en 2008 dans le monde, dont 4 millions au cours de leur premier mois de vie. D'autre part, 22 millions de nourrissons ne sont pas protégés des maladies infantiles par une vaccination de routine. Enfin, 140 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition et d'insuffisance pondérale.

«Le rapport, que nous lançons aujourd'hui, présente un ensemble de suggestions visant à favoriser la progression de la protection des droits de l'enfant pendant les vingt prochaines années, et au-delà, dans un monde de plus en plus peuplé, urbanisé et dont l'environnement est menacé».

S'agissant de la protection des droits de l'enfant, la Tunisie a été l'un des premiers pays à ratifier, le 11 janvier 1991, la convention relative aux droits de l'enfant ainsi que les deux protocoles facultatifs, a, par ailleurs, observé la représentante de l'Unicef. «Elle a réalisé, ces vingt dernières années, des avancées significatives dans la mise en œuvre des droits de l'enfant, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection, et avec l'adoption d'un code de protection de l'enfant», a souligné, à ce propos, Mme Fornara.

Prenant à son tour la parole, M. Hatem Kotrane, professeur de droit et membre du Comité des droits de l'enfant (ONU), a cité des indicateurs positifs et en constante progression qui attestent des nombreux progrès qui ont été réalisés dans le domaine de l'enfance en Tunisie. Ainsi, dans le domaine de la santé, le taux de vaccination des enfants à l'échelle nationale a atteint 95%. Par ailleurs, alors que le taux d'espérance de vie à la naissance n'a cessé d'augmenter à la naissance, atteignant 73,2 ans contre 67 ans en 1987, le taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans a, quant à lui, baissé. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de l'éducation. Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans se situe actuellement à un niveau de 99%.

Enfin, l'artiste Saber Rebaï, qui a contribué à la réalisation d'un support audiovisuel dédié aux droits de l'enfant et qui a été projeté au cours de la conférence, a présenté une communication sur le thème «Le rôle de chacun dans le respect, la promotion et la diffusion des droits de l'enfant».

I. HAOUARI